

Entre Nous

N° 53

Octobre 2003



Lac de Vannes

Bulletin d'Information de l'Association Amicale des Résidents de CHATEL – B.P. n° 34 - 74390 – CHATEL
Site Internet : www.residentschatel.com - Courrier électronique e mail : residentschatel@residentschatel.com

LE MOT DU PRÉSIDENT

La rentrée est là, et nous avons tous repris nos activités (même les retraités!). Nous avons, je n'en doute pas, passé de très bonnes vacances, qui dans notre station préférée des Portes du Soleil, qui sous d'autres cieux ou d'autres latitudes. Châtel a vécu une saison d'été très ensoleillée et pour tout dire très agréable en ces temps de canicule. L'AARC a comme chaque été essayé d'être très active pour permettre à ses adhérents de se retrouver en particulier en août. Vous trouverez à l'intérieur de ce bulletin la relation en prose et en photos des différentes activités que Christiane Siffer, notre dynamique et dévouée Vice-présidente et Secrétaire avait organisées (Concours de pétanque, réunion à Plaine Dranse, sorties en montagne...).

La réunion du 9 Août à Plaine Dranse a rassemblé 135 personnes parmi vous et a fait l'objet avant le repas d'un échange cordial mais animé avec M. Philippe Thoule, Maire de Châtel et M. Ruffet, Directeur de la SEML en particulier en ce qui concerne les nouvelles mesures de tarification de forfaits remontées Mécaniques pour les résidents. Le compte rendu de cette réunion ainsi qu'une analyse objective et chiffrée de la nouvelle tarification figurent également dans le présent bulletin.

La fin de cette année sera riche en événements pour l'AARC et pour la station de Châtel. Pour Châtel, tout d'abord vous savez peut-être que notre station préférée représentera les Portes du Soleil lors du prochain Téléthon les 5 & 6 décembre prochains. Cela signifie qu'elle sera l'une des cinq villes (avec Béziers, Cognac, Evreux et Guénange en Moselle) qui seront Centres de promesses Télévisé (30h de direct sur France 2). Cette manifestation très importante, d'abord pour l'Association Française contre la Myopathie et pour Châtel ensuite mérite de rassembler toutes les énergies. Il est évident que l'AARC ne pouvait se désintéresser de cette grande opération de solidarité. Nous serons, quelques administrateurs et moi-même, présents à Châtel lors de cette manifestation pour apporter toute l'aide même symbolique souhaitable.

Dores et déjà je vous lance à ce sujet un double appel. Tout d'abord, il nous a semblé au CA que la remise à l'AFM d'un chèque global émanant de l'AARC serait une expression tangible de l'engagement de notre association, somme toute modeste, à répondre à l'appel d'une autre grande association telle que l'AFM. A cet effet, vous trouverez également dans ce bulletin un talon d'accompagnement de vos chèques de don à l'ordre de l'AARC que nous totaliserons sur un don global remis à l'AFM lors du Téléthon. En outre, l'organisation du Téléthon me demande de relayer auprès de vous un appel concernant l'hébergement ce week-end des 5/6 décembre. En effet, si les personnels de la télé et les officiels seront logés en priorité dans les hôtels de la station, les membres de l'AFM et leurs familles qui comportent souvent des enfants atteints de la maladie qu'ils combattent, souhaitent pour des raisons évidentes être logés en meublés.

Cet appel s'adresse à tous ceux dont l'appartement sera libre ce WE et en particulier à ceux qui sont déjà loueurs. Cette location ne sera pas gratuite mais ne doit pas non plus être faite dans un but lucratif! Vous pouvez, si vous souhaitez répondre à cet appel, vous adresser à Châtel Tour qui centralise les hébergements. Je sais pouvoir compter sur vous et sûr de votre réponse massive à ces deux appels, je vous en remercie vivement!

2003 est aussi l'année du quinzième anniversaire de notre Association! Il nous paraît indispensable de fêter dignement cet événement et nous vous informons dès maintenant que notre prochaine AG fixée au lundi 29 décembre 2003 à la salle La Châtelaine sera suivie en lieu et place du «Pot de l'Amitié» habituel, d'un Apéritif Dinatoire auquel tous ceux qui seront présents à l'AG sont conviés. Enfin, le Trophée de Ski 2004 aura lieu le 31 décembre 2003 sur le stade du Linga et sera suivi comme l'an dernier d'un repas sous le Chapiteau, lequel repas sera donc un réveillon ouvert à tous les concurrents de la course et leur famille bien sûr mais aussi à tous les adhérents qui le souhaiteront! Vous trouverez également dans ce bulletin un formulaire d'inscription à ce repas de réveillon pour nous permettre une organisation logistique la plus sérieuse possible!

Des renseignements plus complets (inscriptions et règlement de la course notamment) vous seront communiqués dans le prochain bulletin début décembre.

Gérard VAN LOO.

THE WORD OF THE PRESIDENT

Now, we are back to work and all busy (even the seniors) No doubt we have spent very nice holidays either in our preferred ski resort, Portes du Soleil, or in other latitudes Châtel has lived a very sunny summer season and pleasant indeed while the heat.

L'AARC has tried to be very active, like every summer, so that its members could get together last august. You'll find inside the bulletin the prose and photos of the various activities that Christiane SIFFER, our dynamic and dedicated vice-president and secretary had organised. (petanque, meeting at Plaine Dranse, outings in the mountains.)

The meeting of Aug 9th at Plaine Dranse has brought 135 peoples, among you together and has allowed a warm, but lively, exchange with M.Philippe THOULE regarding the new tariffs of ski-lift contracts for the residents. The report of this meeting as well as an objective analysis with figures of the new tariffs appear in this bulletin.

2003 is the year of the 15th anniversary of your association! It seems to us essential to celebrate that event properly and we inform you that our next A.G. on MONDAY 29th December 2003 in the hall «la CHATELAINE» will be followed by the traditional «pot de l'amitié» and a cocktail to which all the people attending the A.G. will be invited.

Finally, the trophy of ski 2004 will take place on Dec.31st 2003 in the stadium of LINGA and will be followed, as it was last year, under the chapiteau, by a meal which will be a «reveillon» open to all the contestants of the race and their family of course, but also to all the members willing to join! In this bulletin, you'll also find a form to subscribe to this meal so that we can get organized as well as possible! You'll get more information (subscriptions and rules of the race) in our next bulletin beginning December.



BULLETIN MUNICIPAL

Le nouveau bulletin municipal a paru dans le courant du mois de juillet. Il contient toutes les informations importantes citées dans le Compte rendu de la réunion d'information. Tout propriétaire peut en obtenir un exemplaire : il suffit lors de votre prochain séjour à CHATEL de le demander à la mairie.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION D'INFORMATION DU 9 AOUT 2003 A PLAINE DRANSE

Devant une assistance fort nombreuse, 135 personnes, Gérard VAN LOO, Président nouvellement élu en décembre, remercie tous les participants pour leur présence. Il présente les nouveaux membres du Comité M. Patrick HAMEL, Vice Président, et Alain FOUROT. Il énonce le travail qui a été fait cette année :

- le trophée de ski qui devait avoir lieu en décembre, mais vu le manque de neige, a été reporté en février, suivi d'un repas sous le chapiteau du LINGA — remerciements aux organisateurs de cette course et de ce repas
- réunion avec Mr THOULE, qui a présenté le nouveau BULLETIN MUNICIPAL, avec les explications de tous les projets de la Commune, ainsi que la nouvelle politique de la Commune qui souhaiterait que les propriétaires louent davantage leur appartement, ceci pour éviter tous les volets fermés
- remerciements à Christiane SIFFER, organisatrice des activités d'été : tournoi de pétanque, réunion d'information, excursions dans le Vallon du Nant et à Ubine et visite du Château de CHILLON.
- Il informe que l'ASSEMBLEE GENERALE aura lieu le 29 décembre 2003 et sera suivie d'un apéritif dînatoire pour fêter **les 15 ANS de l'ASSOCIATION**

Arrivée de Mr THOULE et Mr RUFFET, qui souhaite la bienvenue à tous, félicite Gérard VAN LOO et sa nouvelle équipe, salut André JADOT ancien Président avec lequel il avait de très bonnes relations, et les correspondants de Presse Nicolas RUBIN (Messenger) et AUZOU Bernard (Dauphiné). Il distribue le nouveau BULLETIN MUNICIPAL qui peut être acquis par tous les résidents à la Mairie, et dans lequel tous les projets de la Municipalité sont étudiés.

- travaux et enfouissement des réseaux, qui ont été critiqués par certaines personnes, mais ces travaux ne peuvent être réalisés qu'à la bonne saison
- les trottoirs seront poursuivis du centre vers la boucherie Tochet
- la cantine scolaire et la garderie — 42 enfants peuvent y être accueillis — il restera quelques places pour les enfants des vacanciers
- nouvelle façade en pin du nord pour l'OFFICE DU TOURISME
- acquisition d'un terrain de 15.000 m² au prix d'1 million d'Euros — terrain bien situé non loin du centre et du parking pour les projets futurs (piscine couverte, patinoire couverte, locaux sociaux et éducatifs, salle polyvalente...)
- la concession de la SEMI arrive à terme cette année — des appels d'offres en février ou mars 2003 —
- P.L.U. en révision — terrains de construction plutôt en diminution qu'en augmentation... .
- Lac de Vonnes : travaux prévus sur 3 ans — aménagement de l'actuel parking devant le lac d'un espace paysager et création d'un parking (20 voitures) entre le lac et la résidence l'Alpenlake- l'emplacement des cars sera déplacé plus haut après la douane.
- Télécabine de SuperChâtel — création d'une salle polyvalente pour les Associations
- Création d'un escalier entre l'hôtel Rhododendron et le cinéma jusqu'à l'Hôtel Plein Soleil pour éviter le cheminement des piétons vers la poste et menant directement à la télécabine.
- Une Via Ferrata aménagée sur le rocher après MORGINS
- Création d'un «merlon» (protection contre les chutes de pierres, d'arbres et les avalanches) pour protéger les habitations en contrebas — au-dessus de la route de Vonnes (chemin piétonnier de Vonnes jusqu'au centre
- Châtel a été choisi pour l'organisation du TELETHON le 5 et le 6 décembre. Mr le Maire compte sur la participation de l'Association
- Nouvelle politique de la Mairie pour inciter les propriétaires de louer leur appartement (-15% accordés aux propriétaires sur les forfaits séjours sur présentation d'un justificatif)



QUESTIONS - REPONSES

Liaison Super Châtel – LINGA - :

Changement du télésiège de Pré la Joux — à l'étude en ce moment : une solution intermédiaire qui permettrait avec un télésiège qui partirait du centre en direction du télésiège de Vonnes avec des pistes de liaison qui viendraient de Super Châtel vers le Lac de Vonnes. Ce projet coûterait beaucoup moins cher. Tous ces travaux sont indispensables malgré leur coût, car les liaisons entre les deux domaines sont mauvaises.

Tour du Don — Barbossine : le télésiège vient d'obtenir les autorisations — il sera mis en place pour cet hiver.

Route de déviation du village qui partirait de l'Abreuvoir vers Très les Pierres :

Cette route n'est pas possible car elle traverserait les pistes de ski — Une route de déviation est prévue sur le POS depuis l'hôtel BELLEVUE et descendrait sur la route du Linga

Dégât de grêle ; Le dossier est actuellement en cours pour catastrophe naturelle

Constuctions VIVIEN Un nouveau permis de construire avait été demandé par le constructeur VIVIEN, à la place de la «verrue», mais la Mairie a refusé. Mr VIVIEN a déposé un recours auprès du Tribunal pour attaquer la décision du refus.

Actuellement il a déposé un nouveau permis de construire pour 3 chalets individuels, à côté de la «verrue».

Garage près du SABAUDIA en plastique

Actuellement la Commune est très sévère pour toute modification, mais ces modifications avaient été faites sous l'ancien mandat.

Nouvel enrobé route des Freinets contient de nombreux trous Ces travaux seront revus car il faut trouver une solution

Vitesse des voitures dans le village – et félicitations pour le fleurissement du village Le problème de la vitesse des voitures reste toujours le même chaque année et Mr THOULE en est bien conscient.

Ne peut on obtenir une réduction pour les résidents à la piscine et fermeture après 18 heures ? La piscine est déjà déficitaire tous les ans, et il sera difficile d'accorder une réduction. L'ouverture après 18 heures pourquoi pas, mais il y a des cours et d'autres activités après la fermeture.

Pas d'accord de louer l'appartement car il y a trop de dégradations et garder les 5% pour les forfaits séjours pour ses enfants. Mr RUFFET ne conteste pas qu'il y a souvent des dégradations après les locations. Si on prête l'appartement à des amis où à ces enfants majeurs, il faut payer la taxe de séjour. Il existe un forfait pour cette taxe de séjour. La taxe professionnelle ne doit pas être un frein pour ceux et celles qui veulent louer.

Ch. SIFFER

TARIFS REMONTEES MECANIKES HIVER 2003/2004.

Vous trouverez ci-dessous les tarifs des Remontées Mécaniques applicables cet hiver, réservés aux Résidents. Ces tarifs sont donnés pour le moment sous toute réserve et sont susceptibles d'être modifiés.

TARIFS FORAITS Séjour CHATEL réservés aux Résidents Loueurs de Meublés : Remise/Tarif Public = 15%

DUREE	ADULTES	JEUNES/SENIORS	ENFANTS
5 Jours	95 €	81 €	72 €
5 Jours NC	103 €	88 €	78 €
6 Jours	109 €	93 €	82 €

TARIFS FORAITS Séjour CHATEL réservés à tous les résidents : Remise/Tarif Public = 27%

DUREE	ADULTES	JEUNES/SENIORS	ENFANTS
Saison CHATEL	362 €	308 €	272 €

Définition des catégories pour les forfaits CHATEL:

Adultes: de 23 à 59 ans; Jeunes: de 16 à 22 ans; Enfants: de 5 à 15 ans inclus; Seniors: à partir de 60 ans

TARIFS FORAITS SAISON PORTES DU SOLEIL RÉSERVÉS À TOUS LES RÉSIDENTS

(TARIFS «INDIGÈNES» applicable aux habitants de Haute Savoie permanents ou résidents secondaires) : Remise/Tarif Public = 20%

DUREE	INDIVIDUELS			FAMILLES		
	ADULTES	SENIORS	ENFANTS	ADULTES	SENIORS	ENFANTS
Saison PDS	493 €	394 €	330 €	419 €	335 €	281 €

Définition des catégories pour les forfaits PORTES DU SOLEIL:

Adultes: de 16 à 59 ans; Enfants: de 5 à 15 ans; Seniors: à partir de 60 ans. Familles: à partir de 4 personnes du même foyer fiscal (donc enfants fiscalement à charge) achetant le même type de forfait et sur présentation d'un justificatif (livret de famille, passeport collectif...)

Ces nouveaux tarifs applicables aux résidents nous ont été communiqués cet été par la SEML. Ils ont déjà fait couler beaucoup d'encre et de salive depuis. Vous constaterez que si les remises accordées sur les forfaits saison (Chatel: 27% et PDS: 20%) sont maintenues pour tous, celle accordée sur les forfaits séjour Chatel (il n'y en a jamais eu sur les forfaits séjour PDS) est portée de 5 à 15% mais ne concerne plus que les résidents louant leur appartement et à ce titre assujettis à la Taxe Professionnelle de Loueurs de Meublés. Rappelons pour éviter toute polémique stérile que ceux d'entre nous qui louent leur appartement sans intermédiaire (Agence ou Chatel Tour) sont tenus pour être en règle avec le fisc de déclarer leur revenu locatif et sont donc ipso facto assujettis à la Taxe professionnelle...

La raison invoquée par M. Thoule et M. Ruffet (chargé en tant que Directeur Général de la SEML d'appliquer la politique de son actionnaire principal la Commune !) est que la Commune souhaite inciter une plus grande occupation des lits de la station plutôt que d'augmenter sa capacité qui est maintenant de 20.000 lits. Elle veut donc lutter contre les «volets clos» (ou «lits froids» selon les Suisses) en incitant les propriétaires de résidences à les louer.

Après en avoir longuement débattu et exprimé nos arguments respectifs, d'abord lors des échanges de courriels entre M. Ruffet et moi-même, lors de la réunion du bureau de l'AARC avec M. Thoule le 5 août ensuite et lors de notre réunion d'été du 9 août enfin, nous n'avons pas pu convaincre la Municipalité. S'il est indéniable que cette mesure peut constituer une avancée et une incitation à poursuivre pour ceux d'entre nous qui sont loueurs, je ne pense pas que ce soit réellement un argument décisif pour inciter à louer ceux qui ne le souhaitent pas pour de nombreuses autres raisons (dégradations potentielles, utilisation familiale fréquente etc...).

Par ailleurs, j'ai demandé à la SEML de me fournir les éléments statistiques ci-dessous concernant la saison d'hiver 2002/2003 (Ventes aux tarifs résidents) :

Forfaits «Séjour Chatel»: 333 forfaits vendus pour un montant de 43624 €

Forfaits «Saison Chatel»: 134 forfaits vendus pour un montant de 42186 €

Forfaits «Saison PDS»: 694 forfaits vendus dans la station pour un montant de 285.780 €. Il est impossible d'extraire du système informatique de la SEML le nombre de forfaits de ce type vendus aux résidents puisqu'il s'agit d'un tarif appliqué aux habitants du département de la Haute Savoie. On peut cependant estimer compte tenu des habitudes de chacune des catégories concernées que 50% de ces forfaits concernent les résidents.

De ces éléments, on peut déduire:

- que les forfaits séjour Chatel représentent 20% du chiffre d'affaires réalisé par la SEML auprès des résidents (43624/228700)
- que si l'on suppose que 50% des acquéreurs de forfaits séjour sont déjà loueurs, le maintien de la remise de 5% aux «non loueurs» coûterait à la SEML environ 1150 € soit 0,007% de son CA total (qui est de 16.000.000 €) et 2,1% de l'ensemble des remises accordées aux résidents.

En conclusion, nous pensons que la mesure incitative souhaitée par la Municipalité (remise de 15% accordée aux loueurs) n'était pas du tout incompatible avec le maintien de la remise de 5% accordée aux non loueurs sur les forfaits séjour. La suppression de cette remise symbolique va sans doute mécontenter beaucoup d'entre nous pour un «gain» infinitésimal pour la SEML et un résultat concernant l'augmentation des locations saisonnières tout à fait hypothétique.

Il est bien évident que nous demanderons à la SEML les mêmes éléments statistiques concernant la saison 2003/2004 afin de nous rendre compte de l'impact effectif de cette nouvelle tarification. En fonction de ces résultats, nous réexaminerons la position de l'AARC sur cette affaire importante et ne manquerons pas d'en débattre avec vous. Il est important de rappeler que l'année 2004 verra le renouvellement de la «Délégation de Service Public» accordée par la Commune à la SEML pour la gestion des remontées mécaniques. En cas d'attribution de cette DSP à une autre société (de droit privé), tout ceci pourrait être remis en cause, et ce dans un sens qui ne nous serait pas forcément favorable. Le cahier des charges de cette attribution de DSP est en cours, nous suivrons donc l'an prochain avec attention l'évolution de cette affaire.

LOUEURS ET TAXE PROFESSIONNELLE

Ceux d'entre vous qui louent leur appartement doivent s'acquitter de la taxe professionnelle à laquelle sont assujettis tous les loueurs de meublés qu'ils soient professionnels ou privés.

On entend souvent dire lors de nos réunions annuelles, AG ou réunion d'été que celle-ci est élevée et qu'elle représente un frein (parmi d'autres!) à la location saisonnière.

En effet cette taxe professionnelle est calculée en fonction de la valeur locative de votre appartement, qui sert également de base pour le calcul des autres taxes, d'habitation et foncière notamment.

Il est important de savoir et c'est notre rôle de vous en informer, que cette taxe peut et doit être «replafonnée à la valeur ajoutée». Cette disposition fiscale vous permet de faire plafonner cette taxe à 3,5% de vos revenus locatifs réels de l'année concernée ce qui constitue souvent et pour ainsi dire toujours une diminution substantielle de son montant.

Il suffit pour cela de demander au centre des impôts de Thonon ou à celui de votre domicile principal, l'imprimé adéquat qui se nomme «demande de plafonnement de la taxe professionnelle en fonction de la valeur ajoutée» (Réf: N°1327-S-TP) et de l'adresser après l'avoir complété au centre des impôts de Thonon. Vous disposez, après avoir réglé cette taxe intégralement d'un délai allant jusqu'au 31 décembre de l'année suivante pour effectuer cette démarche.

Vous serez alors remboursé du trop perçu par un chèque adressé par le percepteur d'Abondance. Si d'aventure, il vous est répondu lors de votre demande que vous n'avez pas droit à ce plafonnement, cela est arrivé à certains d'entre vous (!) insistez ou adressez vous au centre des impôts de votre domicile, cette réponse négative est totalement fautive.

G. VAN LOO.

LES EXCURSIONS DE L'ÉTÉ AVEC LES RESIDENTS



Le 4 AOÛT TOURNOI DE PETANQUE

Concours de pétanque très bien organisé par l'Association. Bonne participation des Résidents: 13 triplettes se sont affrontées dans un climat très convivial, ceci par une très forte canicule. De nombreux lots ont récompensé les «finalistes des Consolantes» ainsi que ceux de la «grande finale»: triplette gagnante composée notamment du doyen des participants Mr LE GALLIC.

Un apéritif a été offert à tous ces valeureux participants pour clore cette journée, qui a été suivi d'un copieux repas servi à 53 personnes au Restaurant de LOY.



Le 12 AOÛT – Vallon du NANT

48 participants, tous soucieux de trouver de l'ombre, par le temps caniculaire qui régnait au cœur des ALPES VAUDOISES, la journée commença par une visite libre du jardin botanique au lieu dit «la THOMASIA»

Près de 3000 plantes de montagne réparties sur plusieurs dizaines de mamelons rocaillieux entrelacés de passerelles en bois, de sentiers en éboulis de pierres, d'un ruisseau et de bassins, nous ont émerveillés. En peu de temps, nous



avons fait un tour du monde miniature des forêts naturelles des montagnes où les espèces des Pyrénées voisinaient avec celles des Alpes ; le Caucase côtoyait les régions arctiques; celles de l'hémisphère austral jouxtait les montagnes ibériques; les Carpates avec le Japon, l'Asie ou l'Amérique du Nord etc. Un mélange de couleurs, d'odeurs où les hautes herbes vivaces exubérantes, dignes d'une végétation tropicale, se complètent avec les fougères installées sur un humus de mousses ainsi qu'avec les arbustes de sous bois tels que les groseillers, chèvrefeuille, saules, sureaux, rosiers, sorbiers etc.. (un petit regret c'est qu'en raison de la saison avancée et caniculaire, nous n'avons pas trouvé beaucoup de plantes fleuries).

Au contact de cette réserve naturelle, dans un calme presque parfait et de détente, le groupe de résidents s'empresse, après le déjeuner de se rendre en promenade sur le «sentier des Thomas» Un parcours de près de 6 km et de 250 m de dénivellée le long du torrent: «Le LAVANCON de NANT» nous permettant de contempler les glaciers et cascades dans un cadre majestueux où les mélèzes, érables, épicéas, sapins, vernes, aulnes verts se mélangent. Une dernière halte sous des parasols pour déguster un rafraîchissement bien mérité a permis à chacun d'entre nous de terminer cette belle journée au contact de la nature sur la paroi Ouest du Grand Muvéran

Joël Huet



Le 19 AOÛT – Château de Chillon

Toujours par covoiturage, en compagnie de 26 participants, nous nous sommes rendus à MONTREUX (SUISSE) pour visiter le Château de CHILLON où une guide nous a retracé la vie de ce château, lequel est construit sur un rocher surplombant le LEMAN.

Vue admirable sur le lac, avec un soleil éclatant, c'était vraiment superbe..! Nous avons donc passé un agréable après midi entre résidents.

Michèle Féraboli

Le 21 AOÛT – REFUGE D'UBINE

Le ciel n'était guère dément ce matin là, mais il est bien connu que «la pluie du matin n'arrête pas le pèlerin»; ainsi 16 courageux étaient au point de rendez vous au Lac de Vonnes et prirent la décision de partir vers Ubine.en voiture! Après une première halte à la Maison du Val d'Abondance où se tenait une exposition fort intéressante ayant pour thème «Et l'homme créa les alpages» retraçant l'historique de l'élevage bovin dans la vallée d'Abondance, la vie de la ruche jusqu'à la mellification et la projection du diaporama sur la vie de notre belle vallée et de ses ambassadrices nos amies les vaches, nous avons continué notre route vers Ubine.

La montée fut laborieuse pour nos montures mécaniques, mais là-haut le soleil nous attendait !

L'accueil au gîte fut comme à l'accoutumé chaleureux et la table bien garnie d'une tartiflette au jambon succulente que nous avons dégusté jusqu'à plus faim. Il a bien fallu éliminer la tartiflette de Maité, et sur les conseils d'Anne Cathy nous avons pris la direction du lac de Fontaine, ballade «semi-plate» – très agréable descente à travers pâtures et bois vers un lac que la vilaine fée caniculaire avait complètement asséché...Merci à Anne Cathy grâce à qui nous avons maintenant une parfaite notion du terme «semi-plat» ! Mais ça n'était pas bien grave, car nous avons pu faire notre randonnée, sous un ciel dément et ensoleillé, tout en discutant de choses et d'autres, et c'est là le but recherché de notre Association. De retour au refuge, nous avons tous ensemble pris un rafraîchissement bien mérité. Si vous aimez marcher en montagne, l'année prochaine venez nous rejoindre, vous ne le regretterez pas, et un grand bravo à Christiane, l'organisatrice de ces ballades.

Ghislaine et Claude Hindrychx - Michèle Féraboli

